

**DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT
Service risques, énergie, mines et déchets
Unité procédures et réglementation**

**ARRETE N° 218 /DEAL du 18/02/14
Modifiant l'arrêté d'enquête publique n° 11/DEAL du 9 janvier 2014
portant ouverture d'une enquête publique relative au projet de Plan de
Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du dépôt d'hydrocarbures
de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) sise sur la
commune de Kourou dont l'élaboration a été prescrit par arrêté préfectoral
du 10 mars 2008**

**LE PREFET de la REGION GUYANE
CHEVALIER de la LEGION D'HONNEUR
CHEVALIER de L'ORDRE NATIONAL du MERITE**

VU Le code de l'environnement, parties législative et réglementaire, notamment ses articles L.515-15, L.515-16 et L.515-22 et R125-23 à R. 125-27 et R.512-9, R515-39 à R.515-50 et suivants relatifs aux plans de prévention des risques technologiques ;

VU le code de l'urbanisme, notamment ses articles L.121-2, L.126-1, L.211-1, L.230-1 et R.431-16 ;

VU le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, notamment ses articles L.11-1 à L.16-9 et L.21-1 et R.11-18 ;

VU la loi n° 46-451 du 19 mars 1946 érigeant en départements, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane française et La Réunion ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 508 2D/2B/ENV du 10 mars 2008 de prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA KOUROU ;

VU les arrêtés préfectoraux n° 1740 du 2 septembre 2009, n° 1687 du 6 septembre 2010, n° 432 du 17 mars 2011, n° 89 du 19 janvier 2012 et n° 2014 du 28 décembre 2012 prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du PPRT ;

VU le projet de plan de prévention des risques technologiques mis en enquête publique et contenant :

- une note de présentation
- le règlement - projet
- le cahier de recommandations - projet
- annexe 1: tableau de synthèse des phénomènes dangereux examinés par la SARA
- annexe 2: tableau de synthèse des phénomènes dangereux retenus par la SARA

- le zonage réglementaire sous forme de carte en couleur
- le bilan de la concertation
- l'arrêté n° 508 2D/2B/ENV du 10 mars 2008 de prescription du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA Kourou
- l'arrêté n° 1740 SG/2D/2B/NV du 2 septembre 2009 prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA de KOUROU
- l'arrêté n° 1687 2D/2B/ENV du 6 septembre 2010 prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA de KOUROU
- l'arrêté n° 432/DEAL du 17 mars 2011 prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA de KOUROU
- l'arrêté n° 89/DEAL du 19 janvier prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA de KOUROU
- l'arrêté n° 2041/DEAL du 28 décembre 2012 prolongeant le délai nécessaire à l'approbation du plan de prévention des risques technologiques pour l'établissement SARA de KOUROU

VU la décision fixant la liste d'aptitude aux fonctions de commissaires enquêteurs pour l'année 2013;

VU la désignation n° E13000029/97 par ordonnance du 30 décembre 2013, par le président du tribunal administratif de Cayenne de Madame Françoise ARMANVILLE en qualité de commissaire enquêteur titulaire et de Monsieur Pierre LAPORTE en qualité de suppléant ;

VU les dates d'enquête publique fixées en concertation avec le commissaire enquêteur titulaire ;

VU la réunion publique organisée par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL) le 9 décembre 2013 sur la commune de Kourou en vue de présenter le projet de PPRT de la SARA Kourou;

VU l'arrêté n° 11/DEAL du 9 janvier 2014 portant ouverture d'une enquête publique d'une enquête publique relative au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du dépôt d'hydrocarbures de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) sise sur la commune de Kourou dont l'élaboration a été prescrit par arrêté préfectoral du 10 mars 2008 ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de Guyane ;

ARRETE :

Article 1^{er} - L'article 1 de l'arrêté n° 11/DEAL du 9 janvier 2014 est modifié comme suit : « Il sera procédé **du vendredi 31 janvier 2014 au vendredi 7 mars 2014 inclus**, sur la commune de Kourou à une enquête publique portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du dépôt d'hydrocarbures de la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (SARA) installation classée « Seveso seuil haut » pour la protection de

l'environnement sous le régime de l'autorisation avec servitudes et dont l'élaboration a été prescrite par arrêté du 10 mars 2008 »

Le plan de prévention des risques technologiques est élaboré et mis en oeuvre par la Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DEAL)- services risques, énergie, unité risques accidentels – impasse Buzaré – BP 6003- 97306 Cayenne cedex- site : <http://www.guyane.developpement-durable.gouv.fr>) sous l'autorité du préfet de la Guyane.

Article 2 - L'article 6 de l'arrêté n° 11/DEAL du 9 janvier 2014 et complété comme suit : « Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de Kourou de 9 heures à 12 heures les jours suivants :

- vendredi 31 janvier 2014
- vendredis 7 février- 14 février- 21 février et 28 février 2014
- vendredi 7 mars 2014 »

Article 3 – Le reste inchangé.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la région Guyane, le Sénateur-Maire de la commune de Kourou, le directeur de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture de Guyane.

P. Le Préfet,

L'adjoint au chef de service,
Risques, Energie, Mines et Déchets


Guy FAUCHER

2023年12月31日

2023年12月31日